PETITES ANNONCES.

ÉGARÉ—Samedi, 22 septembre, un chien d'arrêt, blanc, avec des taches olive, répondant au nom de King. Une récompense sera donnée à la personne le ramenant à Eug. Heahu, à 872 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
25 sept—1t

DEMANDES.

ON demande—A louer une chambre non meublée. S'adresser en mentionnant le prix J. K., bureau de l'ABEILLE.
26 sept—1t

A LOUER.

A louer—La maison No 97, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94.
26sept—

A VENDRE.

A VENDRE—Une épicerie bien achalandée, pour cause de départ, dans le Premier District. S'adresser lettre L, bureau "l'Abeille."
1er sept—1m

PAR LE CONSTABLE.

E. D. Dean contre Henri Cornibé.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 19,608—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chas. H. Lavilleboavre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux au-dit Lotte Woods Hamott, à peu près à douze mil de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orleans, sur le N. O. and N. E. R. R., le SAMEDI, 29ème jour de septembre 1888, à 4 1/2 heures P. M., à l'arrêtée des chars de 4 heures, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Les bâtisses qui se trouvent sur les lieux, ainsi que la plateforme de danse, un hangar près de la plateforme, le clubhouse, la grille de pêcheur et toutes autres choses dans les dits lieux, libres de toutes dettes, saisies ustensiles de cuisine, bouteilles, damejeannes et jarres vides, etc., etc.

2° L'expiration du bail du dit "Little Woods Resort" terminant le 15ème jour de mai 1890.

Sans faire l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. ADJ. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
18 sept—10 25 29

AVIS AUX CREANCIERS.

Charles F. Boeling vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,183—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par Leopold Lack, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
23 sept—23 28—2 oct Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Charles F. Boeling, ses créanciers—No 24,183—Division C—Ordre de Cour—Sur la requête de Charles F. Boeling, ses créanciers, et de l'affaire ci-dessus numérotée, le procédural à la vente à l'enchère publique, sur les lieux au-dit Lotte Woods Hamott, à peu près à douze mil de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orleans, sur le N. O. and N. E. R. R., le SAMEDI, 29ème jour de septembre 1888, à 4 1/2 heures P. M., à l'arrêtée des chars de 4 heures, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Les bâtisses qui se trouvent sur les lieux, ainsi que la plateforme de danse, un hangar près de la plateforme, le clubhouse, la grille de pêcheur et toutes autres choses dans les dits lieux, libres de toutes dettes, saisies ustensiles de cuisine, bouteilles, damejeannes et jarres vides, etc., etc.

2° L'expiration du bail du dit "Little Woods Resort" terminant le 15ème jour de mai 1890.

Sans faire l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. ADJ. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
18 sept—10 25 29

AVIS AUX CREANCIERS.

Charles F. Boeling vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,183—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par Leopold Lack, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
19 sept—19 23 28 Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—Charles F. Boeling vs ses créanciers—No 24,183—Division C—Ordre de Cour—Sur la requête de Charles F. Boeling et des créanciers de Charles F. Boeling et des autres huissiers assurées nommés ci-dessous, que la somme de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars (97,500 dollars) dans les mains des créanciers conjointes et unies, publiant Felix J. Dreyfous, notaire public, le LUNDI, 22me jour d'octobre 1888, à 11 heures du matin, dans le but de déclarer sur les affaires du dit Charles F. Boeling, ses créanciers et qu'Ernest Motel avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents sans cette affaire et qu'un huissier soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nile-Orléans, 17 août 1888.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 août—4 jan 20 sept

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,798—John J. Machen et Wm A. Machen vs ses créanciers—Ordre de Cour—Sur la requête de John J. Machen et Wm A. Machen, ses créanciers, et de leurs huissiers assurés, et que la somme de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars (97,500 dollars) dans les mains de John J. Machen et Wm A. Machen, publiant Ferdinand Kercher, notaire, en cette ville, le LUNDI, 22e jour d'octobre 1888, à 11 heures du matin, dans le but de déclarer sur les affaires des pétitionnaires et qu'un huissier soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 août 1888.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 août—2f an 1er oct

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Patrick S. Moran et al. vs ses créanciers—No 24,860—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens des demandeurs, Patrick S. Moran et sa femme Catherine Mogan, de chacun d'eux soit et est par le présent accepte par la Cour et que le bénéfice de leurs créanciers lui et ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Anatole A. Ker, notaire public, pour nommer un syndic et valer sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux, et qu'une date intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 sept—3f jan 25 sept

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Gourdain vs ses créanciers—No 24,424—Division D—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire et amendée soit enlisée et qu'une assemblée des créanciers de pétitionnaire Joseph E. Gourdain soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Dufros, notaire en cette ville, le MARDI, 2ème jour d'octobre 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et aussi pour nommer un syndic et valer sur toutes autres affaires qui pourraient leur être présentées, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Emest Motel Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1888.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 sept—3f an 22 sept

Albert Cammack vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,137—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par Leopold Lack, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
19 sept—19 23 28 Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—Charles F. Boeling vs ses créanciers—No 24,183—Division C—Ordre de Cour—Sur la requête de Charles F. Boeling et des créanciers de Charles F. Boeling et des autres huissiers assurées nommés ci-dessous, que la somme de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars (97,500 dollars) dans les mains des créanciers conjointes et unies, publiant Felix J. Dreyfous, notaire public, le LUNDI, 22me jour d'octobre 1888, à 11 heures du matin, dans le but de déclarer sur les affaires du dit Charles F. Boeling, ses créanciers et qu'Ernest Motel avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents sans cette affaire et qu'un huissier soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nile-Orléans, 17 août 1888.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 août—4 jan 20 sept

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,798—John J. Machen et Wm A. Machen vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des demandeurs, John J. Machen et Wm A. Machen soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et qu'un syndic provisoire des créanciers soit convoqué et tenu pardevant Ferdinand Kercher, notaire en cette ville, le LUNDI, 22e jour d'octobre 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires des pétitionnaires et qu'un syndic définitif soit nommé et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens des pétitionnaires soient suspendues, et qu'un huissier soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans 27 août 1888.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 août—2f an 1er oct

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Patrick S. Moran et al. vs ses créanciers—No 24,860—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens des demandeurs, Patrick S. Moran et sa femme Catherine Mogan, de chacun d'eux soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant B. Simon, Esq., notaire public, en cette ville le LUNDI, 8ème jour d'octobre 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et qu'un syndic définitif soit nommé et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député greffier.
12 sept—3f an 25 sept

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Gourdain vs ses créanciers—No 24,424—Division D—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire et amendée soit enlisée et qu'une assemblée des créanciers de pétitionnaire Joseph E. Gourdain soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Dufros, notaire en cette ville, le MARDI, 2ème jour d'octobre 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et aussi pour nommer un syndic et valer sur toutes autres affaires qui pourraient leur être présentées, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Emest Motel Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1888.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 sept—3f an 22 sept

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles F. Boeling vs ses créanciers—No 24,183—Division C—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire et amendée soit enlisée et qu'une réunion des créanciers de Charles F. Boeling et des autres huissiers assurées nommés ci-dessous, que la somme de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars (97,500 dollars) dans les mains des créanciers conjointes et unies, publiant Felix J. Dreyfous, notaire public, le LUNDI, 22me jour d'octobre 1888, à 11 heures du matin, dans le but de déclarer sur les affaires du dit Charles F. Boeling, ses créanciers et qu'Ernest Motel avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents sans cette affaire et qu'un huissier soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nile-Orléans, 17 août 1888.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 août—4 jan 20 sept

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,798—John J. Machen et Wm A. Machen vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des demandeurs, John J. Machen et Wm A. Machen soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et qu'un syndic provisoire des créanciers soit convoqué et tenu pardevant Ferdinand Kercher, notaire en cette ville, le LUNDI, 22e jour d'octobre 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires des pétitionnaires et qu'un syndic définitif soit nommé et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens des pétitionnaires soient suspendues, et qu'un huissier soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans 27 août 1888.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 août—2f an 1er oct

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le shérif civil de bâtisses en bois à un étage Nos 134, 136 et 138 rue du Camp (sur terrain à bail) et une action de fonds capital.

Succession de Edward B. Sonner.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 22,407—En vertu d'un ordre de vente de 22 septembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 octobre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Tout et principalement une bâtisse en bois à un étage avec façade en briques portant les numéros municipaux 134, 136 et 138 rue Camp dans l'Ilot Nos 12 et 13 entre les rues Camp, Girod, Magazine et Lafayette, dans le premier district de cette ville. Lesquelles bâtisses sont bâties sur un terrain loué à bail, le dit bail est expiré le 1er mars 1888.

2° La action du fonds capital du Mechanics', Dealers' and Lumbermens' Exchange de la Nouvelle-Orléans pour la somme de cinquante dollars ($50) et portant le certificat No 362 et fait le 20 novembre 1884.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
24 sept—24 20—2 8 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

John J. Diet, M. D., vs. Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,814—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Conti, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 6 octobre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Onze (11) lots de terre dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot No 19, borné par les rues Levée, Clairborne, Général Scott et Louvrille, désignés comme lots 7 à 17 inclusivement. Le lot No 7 mesure vingt-cinq (25) pieds sur douze pouces de face sur la rue Levée, quatre-vingt deux pieds deux pouces de face sur la ligne qui le sépare avec le lot No 8, à peu près cent (100) pieds sur la ligne qui le sépare avec le lot No 6, et quarante-neuf (49) pieds cinq (5) pouces de largeur dans le fond. Le lot No 8 mesure soixante-douze (64) pieds (2) pouces de face sur la rue Levée, quatre-vingt-deux (82) pieds deux (2) pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare avec le lot No 7, cinquante-cinq (55) pieds de profondeur sur le lot qui le sépare du lot No 9. Le dit lot forme un triangle. Les lots No 10 à 17 inclusivement mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de cent (100) pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 9 mesure trente (30) pieds de face sur la rue Levée, sur une profondeur de cent (100) pieds sur la ligne du lot No 10, et quatre-vingt quinze (95) pieds de profondeur sur la ligne arrière. Acquis par Anais Fortier d'Edmond Bouchereau, par acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 2me jour de juillet 1870, dûment enregistré dans le livre de trans fert No 2, du Cadastre, folio 25.

Les dits lots ont été hérités par Aimée Vignié de sa sœur Anais Fortier, comme il sera vu par un décret de la Cour Civile de District enregistré au bureau de transfert, livre ——, folio ——.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 6

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jacob Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,962—Division E—Attendu que Mme Veuve Jacob Johnson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Johnson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours de la présente, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
26 sept—26 30—5 oct

Succession de Wm Henry Benson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,557—Division C—Attendu que Mme Kate Hanson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm Henry Benson décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 sept—21 26 30

Succession de Martin Mory.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,369—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession sous le nom de Mme Tower, sur la rue St-Joseph entre les rues Constance et Magazine du rue du fond étant à la rue Jupiter dans l'affaire

John B. Hobson vs. Gulf Shot & Lead Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,817—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 octobre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre avec le Shot Tower, et les autres édifices qui s'y trouvent, les machines assurées appartenant dépendances situés dans l'Ilot numéroté par les rues St-Joseph, Julie, Constance et Magazine et désignés comme lots 1 et 2. Les dits lots ont lot et mesurent chacun cent trente un (131) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue St-Joseph sur quatre vingt six (86) pieds cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de trois (3) pieds de largeur ouvrant sur la rue Constance commune aux deux lots susdits et adjacente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux. Le surenchérisseur devant payer en sus du montant de son enchère les taxes d'Etat et de ville de 1888 sur la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 sept 11 12 19 26—oct 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. la succession de François Aliquante et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,362—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 octobre 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans cette ville sur la rue Bourgogne, entre Dumaine et St. Philippe, mesurant sur pied français à peu près quarante (40) pieds de front sur la rue Bourgogne, sur une profondeur de quatre-vingt tiers (80) pieds six (6) pouces et après cette première profondeur une seconde de dix (10) pieds dix (10) pouces, sur cinquante deux (52) pieds de largeur à partir du limite du lot maintenant ou autrefois appartenant à M. Jacob, et ensuite avec toutes les bâtisses et dépendances du dit sur qui y appartiennent sans exception ou réserve. Ensemble avec cent soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, une somme suffisante à payer la réclamation des demandeurs, savoir, cent vingt dollars, montant du prêt (stock loan), avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1889, et une seconde somme de dix neuf cent vingt dollars, montant des contributions sur les dites actions du stock avec huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1881, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1883, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920, à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1887, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1888, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1889, et une somme de vingt dollars, montant des taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera le reliquat de la dette hypothécaire du stock qui n'est pas encore due, mais dont le paiement peut être demandé en vertu de la charte et des lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, savoir : la somme de douze mille quatre cent quatre-vingts dollars en soixante-huit dollars par action, et l'acquéreur assumera de plus toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses lois, et le reliquat, s'il y en a un du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans
3 sept—3 10 17 24—oct 1 6

Etat de Situation Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le juillet 1888.

ACTIF.

Immeubles	$207,105 19	
Bons et actions	61,638 64	
Dette, suspendue, évalue	61,937 90	
Prêtant escomptes	128,999 02—	$459,680 75
Prêts sur demande	23,622 74	
Echange	19,188 07	
Chèques du Comptant et échange	40,948 90	
Monnaie courante et espèces	117,045 37—	210,805 08
		$670,486 63

PASSIF.

Fonds capital	$880,166 67	
Profits indivis	19,894 45—	999,061 12
Dividendes non payés	303 00	
Dû aux banques et banquiers	48,649 25	
Dû aux déposants	222,473 26—	271,425 51
		$670,486 63

Je déclare solennellement, sous serment, que l'exposé qui précède est vrai, selon ma connaissance et ma croyance.

JAS. J. TARLETON,
Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Fait sous serment et signé pardevant moi, ce 31me jour de juillet 1888.

EDGAR GEIER,
Notaire.
1er août—

MADAME GARELLI,
SAGE-FEMME DE 1ère CLASSE,
Diplômée de la Faculté de Paris.
Consultations de 1 h. à 4 h. p. m.
866 RUE REMPART, COIN ORLEANS,
16 août—3m—jeu dim

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry H. Ogden vs. Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,056—En vertu d'un ordre de vente de 22 septembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 octobre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Dix-neuf lots de terre dans le 7me district de cette ville, dans l'Ilot No "23 A" et maintenant l'Ilot 248, borné par les rues Adams, Bajdette, Septième et Cohn et désignés par les numéros 22 à 6 et 11 à 20 inclusivement, et les numéros 22 et 24 survus plus amplement à une vente faite par Mme Anais Fortier à M. Dondel, par acte pardevant E. Commagère, notaire, le 6 février 1872, conformément au dit plan; les dits lots mesurent comme suit : les lots 4 à 8 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les lots 13 et 12 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Cohn, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots 19 à 20 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et les lots 23 et 24 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

2° Dix lots de terre dans le même district, dans l'Ilot "92 B" maintenant l'Ilot 255, borné par les rues Washington, Cohn, Hubbell et Burdette, désignés par les numéros cinq à 13 inclusivement et les numéros 23 et 24 sur un plan annexé à un acte de vente fait par Mme Anais Fortier à Nancy Turner, par acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 6 juillet 1870, conformément au dit plan les dits lots mesurent comme suit : les lots 5 à 10 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et les lots 23 et 24 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots 23 et 24 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Cohn sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Toutes les propriétés et dessus ont été acquises par la défunte Anais Fortier, épouse naturelle de la succession de feue Anais Fortier, No 25,637 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en vertu d'un jugement rendu par la dite cour le 2 avril 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux. Le surenchérisseur devant payer en sus du montant de son enchère les taxes d'Etat et de ville de 1888 sur la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—25—oct 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une riche et magnifique bonvette, comptoirs, miroirs, installations et le contenu d'une buvette de première classe; aussi, les meubles, stand de cigares, etc., que contient le local, No 145 rue du Canal; aussi, les dits meubles à recevoir, dans l'affaire de

Patrick Moran et als. vs. L. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 24,860—En vertu d'un ordre de vente, en date du 24 septembre 1888 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 octobre 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans cette ville sur la rue Bourgogne, entre Dumaine et St. Philippe, mesurant sur pied français à peu près quarante (40) pieds de front sur la rue Bourgogne, sur une profondeur de quatre-vingt tiers (80) pieds six (6) pouces et après cette première profondeur une seconde de dix (10) pieds dix (10) pouces, sur cinquante deux (52) pieds de largeur à partir du limite du lot maintenant ou autrefois appartenant à M. Jacob, et ensuite avec toutes les bâtisses et dépendances du dit sur qui y appartiennent sans exception ou réserve. Ensemble avec cent soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, une somme suffisante à payer la réclamation des demandeurs, savoir, cent vingt dollars, montant du prêt (stock loan), avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1889, et une seconde somme de dix neuf cent vingt dollars, montant des contributions sur les dites actions du stock avec huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1881, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1883, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920, à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1887, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1888, et huit pour cent par an d'intérêt sur $920 à partir du 1er décembre 1889, et une somme de vingt dollars, montant des taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera le reliquat de la dette hypothécaire du stock qui n'est pas encore due, mais dont le paiement peut être demandé en vertu de la charte et des lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, savoir : la somme de douze mille quatre cent quatre-vingts dollars en soixante-huit dollars par action, et l'acquéreur assumera de plus toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses lois, et le reliquat, s'il y en a un du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans
3 sept—3 10 17 24—oct 1 6

21me Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887.

Primes sur incendie	$183,534 72	
Primes sur mers	3,229 87	
Primes sur rivières	1,189 34	
Totales primes	$187,954 00	
A ajouter : Risques non acquises de 1886	37,801 16	
Total	$225,755 16	
A ajouter Intérêt, profits et pertes	$33,077 66	
Moins appointements et dépenses générales	12,224 12	
Fonds de surplus de 1886	20,853 54	19,367 02
Total	$268,975 72	
Pertes payées—		
Sur primes d'incendie	$84,478 60	
Sur primes de mers	3,138 67	
Sur primes de rivières	1,758 17	
	$89,373 84	
Compte de réassurances	34,630 77	
Primes remboursées et commissions	45,885 87	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Directeurs, corps de sauvetage, souscriptions	6,922 77	
		$176,813 22
Total		$89,162 50
Réserve pour—		
Primes non expirées	$37,146 53	
Pertes non payées	12,645 95	
Dividende 50 0/0 déclaré en juillet 1887	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10,000 00	
Fonds de surplus de 1887	19,367 02	
	$89,162 50—	$89,162 50

ACTIF.

Billets reçus pour primes	64 00	
Primes en collection	$6,959 32	
Prêts sur nantissements	2,920 50	
Prêts sur hypothèques	6,925 00	
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de villes	99,815 00	
Banques, assurances et autres stocks	20,945 00	
Bâtisses 51 rue du Camp et autre propriétés foncières	69,619 24	
Marchés et tenables	2,367 75	
En caisse et en banque	32,616 56	
		$279,162 50

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et complète de livres de la compagnie.

(Signé) H. SUBERBIER, Président.
J. HAESSIGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 12me jour de janvier 1888.

W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le capital-actions pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

H. SUBERBIER.	HERM. CURTIUS
J. J. WECKERLING.	J. J. LANGLES.
J. HAESSIGER.	J. B. MERILIE.
F. W. DIERMAN.	JOHN THORN.
J. B. MEYERS.	LOUIS GRUNEWALD
A. H. RENTZ.	GUST. KOHN.
FRANK VATTIER.	F. W. RUCK.
	C. B. FISCHER.

15 jan—1m

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. QUINAULT.

Vente continuée.

Vente pour cause de liquidation de la Librairie de l'opinion.

PAR JAS. P. QUINAULT, Encanteur, Bureau, cimetière Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 26 septembre 1888, il sera vendu à 7 heures du soir, rue Royale, Nos 112